



**Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Beaucouzé**

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Sommaire

1. Organisation du CCAS : identité et missions	4
1.1 Présentation	4
1.2 Organisation du CCAS.....	5
1.3 Equipe du CCAS.....	6
1.4 Budget du CCAS.....	7
2. Les activités du CCAS	8
2.1 Rappel des axes d'intervention et des publics cibles.....	8
2.2 Le public accueilli au CCAS	9
2.3 L'aide sociale légale	11
2.4 Les aides proposées par le CCAS.....	12
Les actions de prévention.....	15
Les actions vers l'emploi.....	16
Les aides.....	17
Les actions collectives.....	245
3. Le logement	29
3.1 Le logement social	29
3.2 Le logement temporaire	32
4. L'engagement citoyen au sein du CCAS.....	33
5. Le soutien aux associations	33

Edito

L'année 2020 aura été marquée par un changement de personnel, par les élections municipales et surtout par une crise sanitaire mondiale.

Ce rapport d'activité permet de mesurer la diversité des actions menées et de constater que la solidarité n'est pas un vain mot !

Le CCAS, qui par ses missions, anime une action générale de prévention et de développement social, a eu un rôle majeur dans la gestion de cette crise.

Avec le renouvellement de l'équipe municipale, le CCAS s'est positionné comme pivot de l'animation sociale de la commune, en se tournant vers l'ensemble des habitants pour leur offrir un large éventail d'animations afin de renforcer le lien social et créer des temps d'échanges et de convivialité.

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2019, a permis de renforcer la transversalité de l'action municipale par une action sociale partagée entre les différents acteurs.

En répondant à l'appel à initiatives de la Conférence des Financeurs, le CCAS continue de proposer aux séniors de nombreuses activités afin de lutter contre la perte d'autonomie et l'isolement, en partenariat avec les acteurs locaux. Différentes actions proposées ont été annulées du fait de la situation sanitaire et seront reconduites sur 2021.

Beaucouzé reste une ville très attractive et le service logement, en lien avec les bailleurs sociaux, est très actif.

Afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes du public, deux projets de construction de logements sociaux ont été lancés et 2021 verra la finalisation et la livraison de 12 logements à destination du public sénior et de 12 logements destinés aux familles.

L'engagement et la participation de tous est nécessaire pour mener à bien les projets du CCAS.

La solidarité est essentielle et offre des moments de partage et d'enrichissement personnel.

En ce début de mandat, je tiens à remercier l'ensemble des élus, des administrateurs, des agents du CCAS, des bénévoles et des partenaires associatifs et institutionnels qui partagent avec moi les difficultés mais aussi et surtout les réussites de notre mobilisation.

Peggy MASSOL,
Adjointe au Maire en charge des solidarités,
Vice-Présidente du CCAS

1. Organisation du CCAS : identité et missions

1.1 Présentation

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal. C'est une personnalité morale de droit public. Il dispose d'un conseil d'administration et d'un budget qui lui sont propres.

Il anime une action générale de prévention et de développement social. Il a pour mission d'aider et d'accompagner les personnes fragiles : personnes âgées, handicapées, isolées, les enfants et familles en difficulté.

Deux missions principales lui sont confiées

-Les missions confiées par la loi :

- Participation à l'instruction de différents dossiers dits d'aide sociale légale
- Analyse des besoins sociaux de la population (non obligatoire de manière annuelle depuis septembre 2015)

-Les missions confiées par la ville :

- Mise en place de la politique sociale développée par la municipalité.
- Organisation des services proposés par la ville

1.2 Organisation du CCAS

Le Président du CCAS est le Maire de la commune. Un conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la bonne mise en place de la politique sociale décidée par la commune. Le conseil d'administration est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. Les membres élus sont au nombre de 6, de même que les membres nommés.

Les membres nommés sont des personnes investies dans la commune dans différents champs d'action du développement social. On doit y retrouver des représentants :

- de l'Union Départementale des Associations Familiales
- des associations de retraités et de personnes âgées
- des associations de personnes handicapées
- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Monsieur Yves COLLIOT, Président du CCAS

Membre élus

Madame Peggy MASSOL, Vice-Présidente du CCAS

Monsieur Xavier ANAIS, Adjoint au Maire

Madame Véronique GAUDICHET, Adjointe au maire

Monsieur Daniel ROUSSET, conseiller municipal

Madame Sophie BURON, conseillère municipale

Madame Nelly DANDE, conseillère municipale

Membres nommés

Madame Annie DA SILVA, aînés

Madame Marie FERRON, Handicap

Madame Alexandra VERGER, Familles

Madame Nicole THULEAU, Insertion

Madame Agnès BARBELIVIEN, Société civile

Monsieur David ANFRAIX, Société civile

1.3 Equipe du CCAS

Elise Charpentier

Responsable du CCAS

Coordination du service

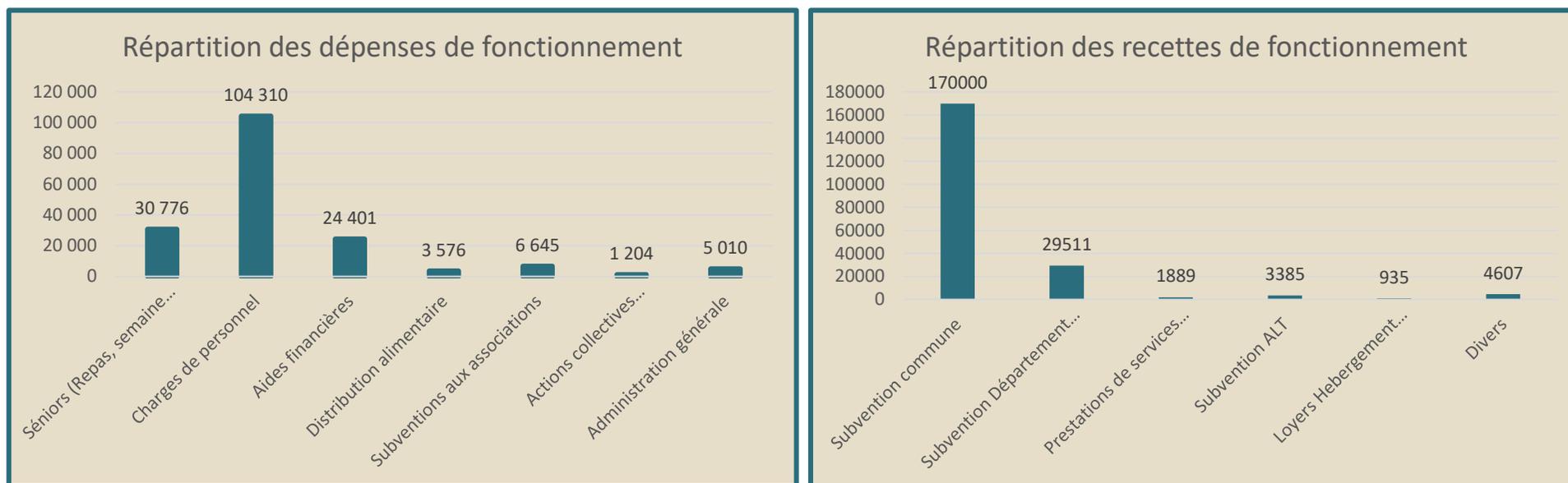
Catherine Pradelle / Catherine LEFEVRE

Accueil, logement social, repas à thème, transport solidaire,
aide au portage des repas, comptabilité

Coralie Gauguet / Alexia GENDRON

Suivi social, Aide aux démarches administratives, gestion du
logement temporaire, aides sociales légales et facultatives,
distribution alimentaire, référente espace emploi, actions
collectives

1.4 Budget du CCAS

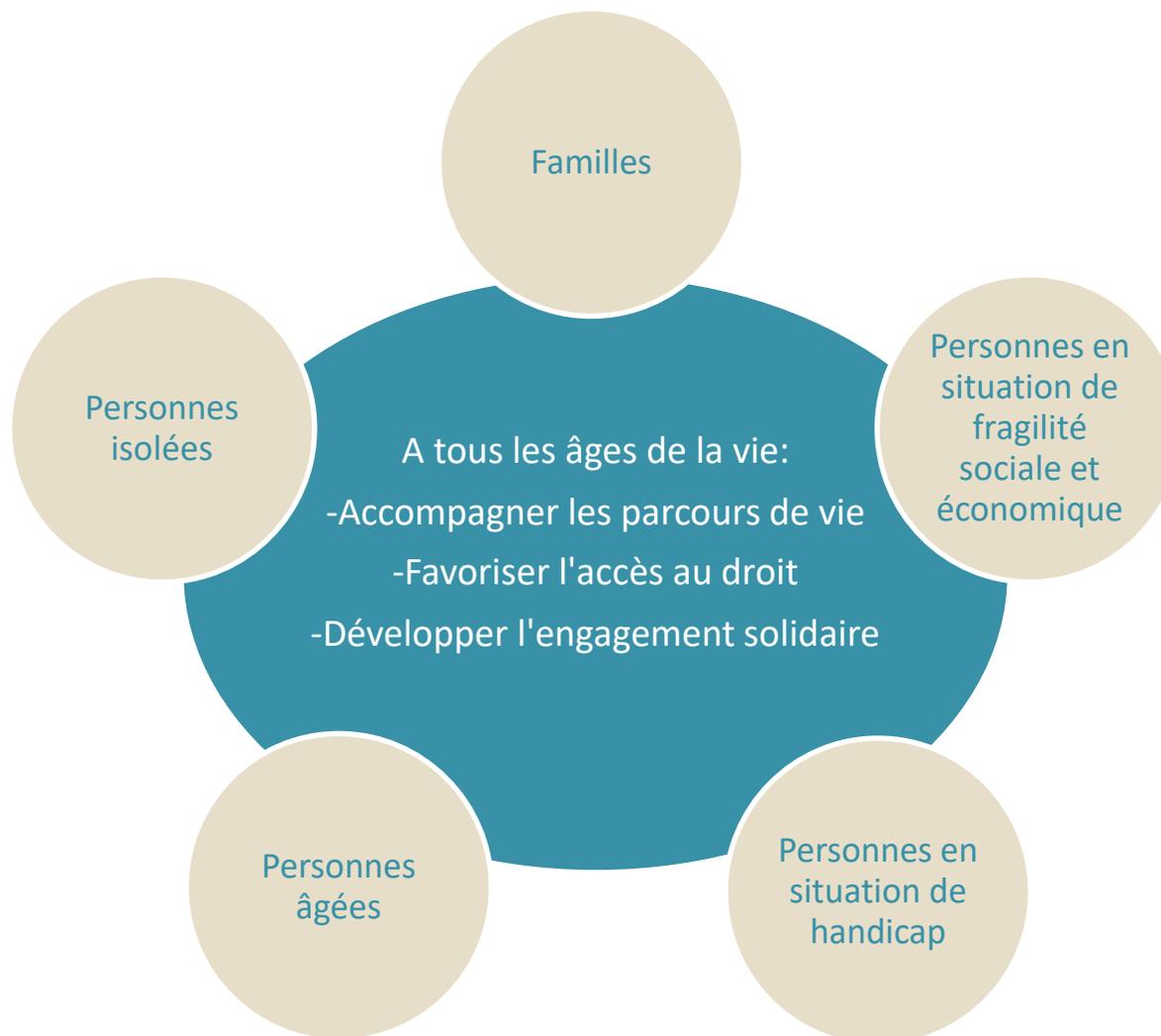


L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 175 922 euros.

Il y a peu de mouvements en investissement : des dépenses de matériels de bureau qui s'élèvent à 1165 euros et des recettes constituées uniquement par le FCTVA pour 1993 euros.

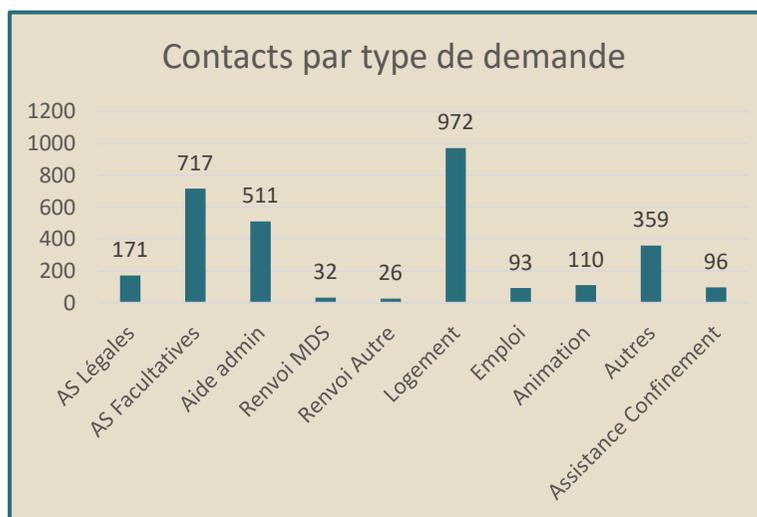
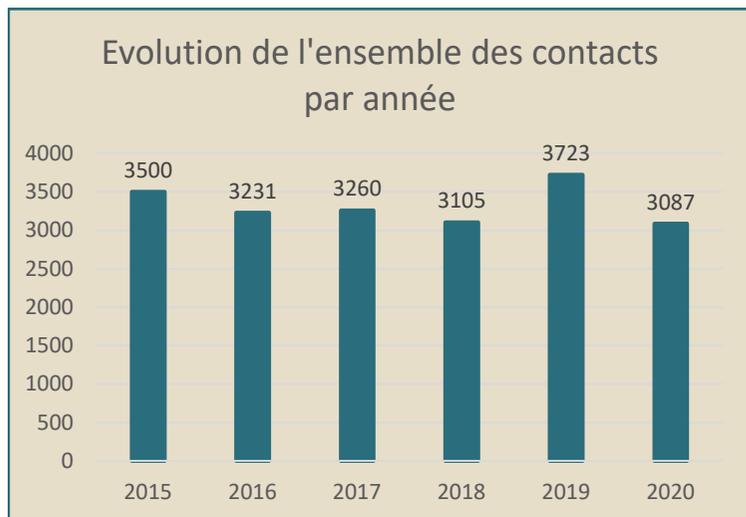
2. Les activités du CCAS

2.1 Rappel des axes d'intervention et des publics cibles



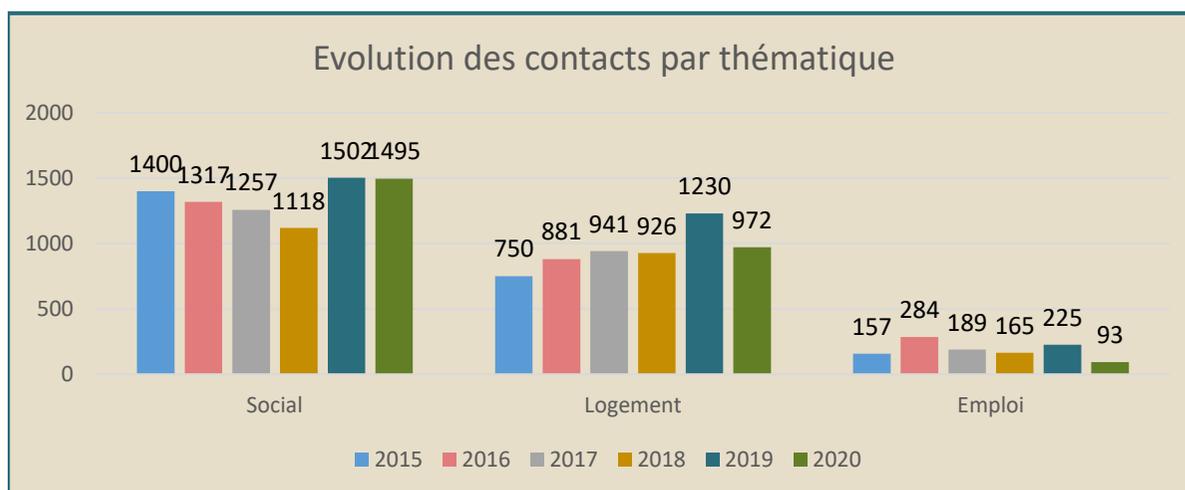
2.2 Le public accueilli au CCAS

Statistiques d'accueil



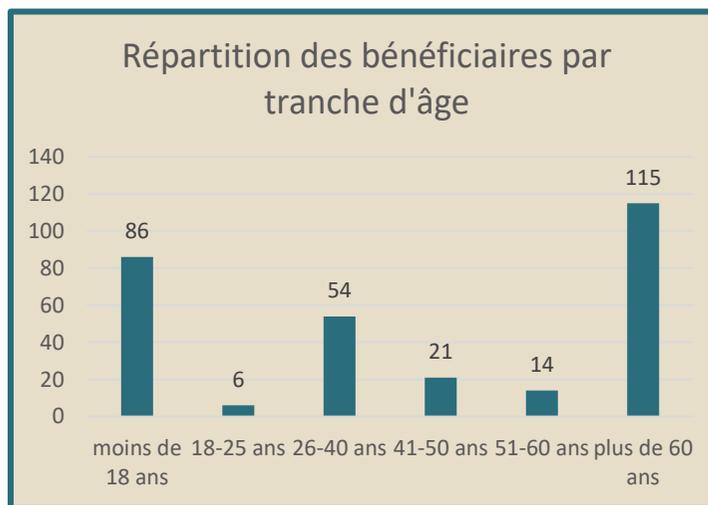
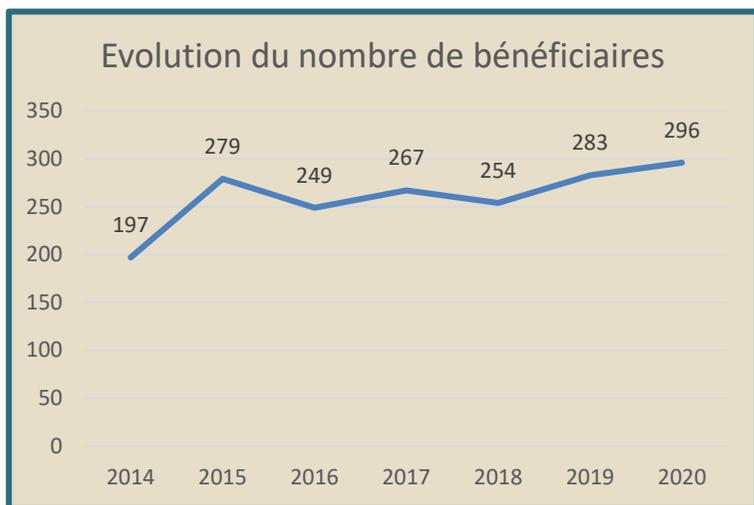
→ 1198 visites
(1490 en 2019)

→ 1889 appels
(2233 en 2019)

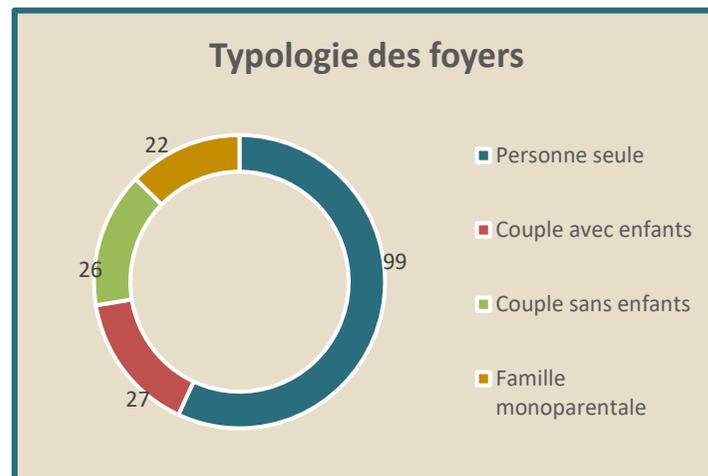
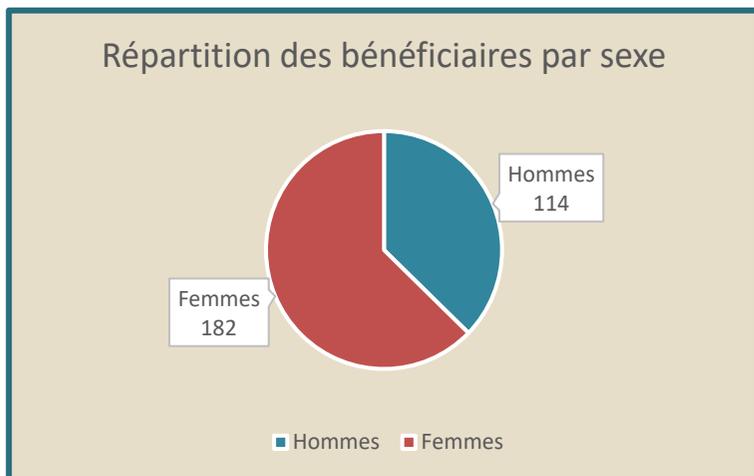


Cette année 2020 est marquée par plusieurs périodes de confinement qui ont impacté l'accueil physique et téléphonique.

Caractéristiques du public



Les chiffres clés du CCAS
 → 296 personnes distinctes ont bénéficié d'une ou plusieurs aides du CCAS (283 en 2019)



2.3 L'aide sociale légale

Le CCAS accompagne l'attribution des aides sociales légales. Il s'agit d'aides qui relèvent de dispositifs départementaux ou nationaux.

Le CCAS informe et guide les habitants dans l'instruction des demandes. Il s'agit notamment des demandes de domiciliation, des demandes de RSA ou bien des allocations pour les personnes âgées ou handicapées.

En 2020, le CCAS a instruit :

Type d'aide sociale	NB de demandes instruites
Revenu de Solidarité Active	1
Domiciliation	18
Hébergement pour personnes âgées	8
Hébergement pour personnes handicapées	7
Services ménagers pour personnes âgées	2
Services ménagers pour personnes handicapées	2
Obligation alimentaire	5

Le CCAS est également relais d'accueil de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

A ce titre, il accueille les personnes qui formulent des demandes d'aides auprès de la MDA. Dans ce cadre, 7 habitants de la commune ont été accueillis.

Les habitants ont également la possibilité de solliciter d'autres institutions pour effectuer ces demandes d'aides légales. C'est le cas du Conseil Départemental ou du CLIC par exemple.

2.4 Les aides proposées par le CCAS

Présentation des aides

Solidarité

- Accompagnement, aide aux démarches administratives
- Aide alimentaire
- Aides financières
- Secours d'urgence
- Aide de fin d'année
- Aide culturelle
- Aide piscine
- Logement d'urgence
- Espace emploi

Logement social

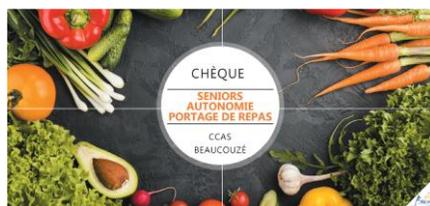
- Enregistrement des demandes
- Modification/renouvellement
- Travail sur la précarité énergétique
- Accompagnement des projets d'habitants

Familles

- Aides à la pratique d'une activité sportive ou socio-culturelle
- Inscription à la médiathèque
- Aide au départ en vacances
- Aide au séjour collectif

Aînés

- Aide au portage des repas à domicile
- Transport solidaire
- Repas à thème
- Repas annuel des aînés
- Semaine bleue
- Aide à la téléassistance
- Visites pendant l'été
- Information sur l'adaptation du logement
- Aide au sport senior



Nombre de bénéficiaires par aide proposée



Montant versé par type d'aide et par année



Soit un montant total versé en 2020 de 24 277 euros (19 689 euros en 2019, 12 920 euros en 2018 et 13 877 euros en 2017).

Les actions de prévention

Suivi social

L'accompagnement social est au cœur de nos missions. Pour cela, la conseillère en économie sociale familiale propose un accompagnement pour tous les Beaucouzéens, confrontés à des difficultés d'ordre sociales et/ou professionnelles.

L'intervention d'aide à la personne qui est proposée a pour objectif de développer une méthode participative avec la personne pour la conduire à améliorer sa situation. Les fonctions de la CESF sont très variées et ses interventions diversifiées : accueil et orientation du public, gestion budgétaire, aides financières, maintien dans le logement, accès à la santé, aides administratives diverses...

Pour assurer sa principale mission, la CESF s'inscrit dans une démarche partenariale. Notre collaboration avec les acteurs spécifiques du territoire, est essentielle pour accompagner et orienter notre public. Un travail partenarial est fait avec la Maison Départementale des Solidarités de Belle-Beille pour orienter notre public et échanger sur notre travail social au regard d'une situation précise. Une convention a été signée avec le Département pour coordonner l'accompagnement des publics. Depuis septembre 2019, l'assistante sociale de la MDS reçoit une fois par mois ses rendez-vous au sein de notre bâtiment. Cela permet d'échanger sur les situations et de mieux orienter les publics suivis dans une logique de complémentarité.

→ 220
entretiens
réalisés (287 en
2019)

→ 50 familles
suivies
régulièrement

Les actions vers l'emploi

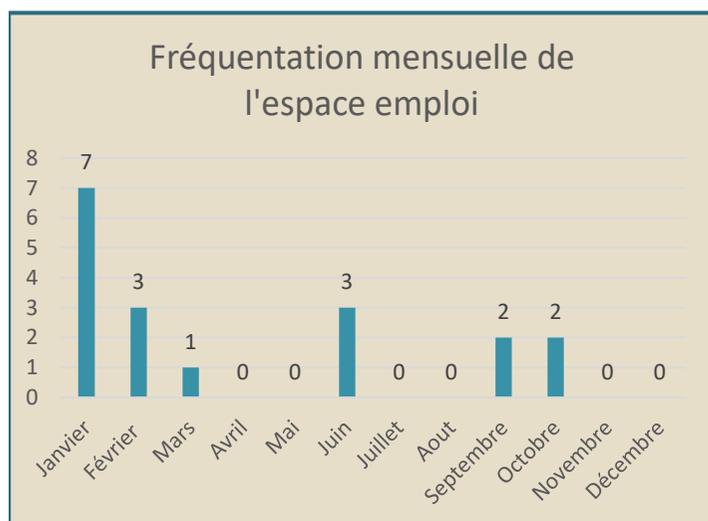


L'espace emploi accueille les demandeurs d'emploi de Beaucouzé pour les accompagner dans leur recherche d'emploi.

Il a pour vocation de faciliter la mise en relation entre les personnes en recherche d'emploi et nos partenaires.

Nous relayons des offres d'emploi chaque semaine mais aussi des informations liées à l'emploi : des informations collectives organisées sur notre territoire, des clubs de l'emploi, des actions job dating...

Les offres d'emploi accessibles dans notre espace se localisent sur Beaucouzé et les communes environnantes.



Après 3 ans d'existence, l'espace emploi est peu fréquenté et les sollicitations auprès de la conseillère peu nombreuses. Nous manquons de matière et de spécialisation dans ce domaine pour faire vivre cette thématique.

Le flash info et notre page facebook fonctionnent bien. Cette année, seulement 4 structures de Beaucouzé nous ont sollicité pour publier une offre d'emploi.

→ 0 rdv sollicité avec la conseillère

→ 18 passages de chercheurs d'emploi (35 en 2019)

→ 16 flash infos envoyés

→ 105 publications facebook

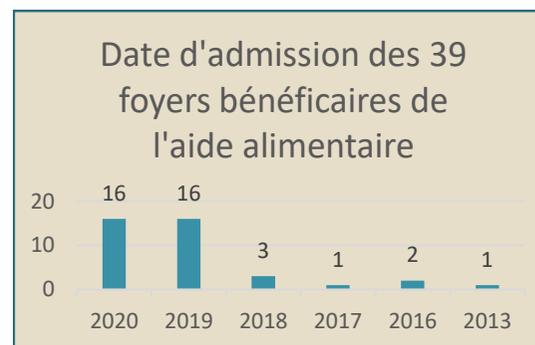
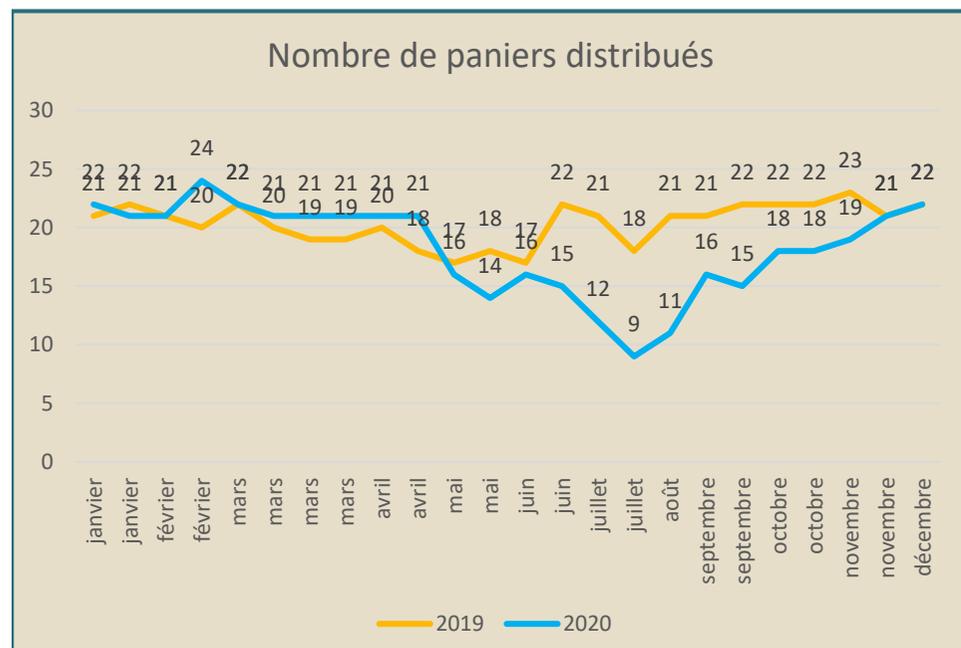
Les aides

Aide alimentaire

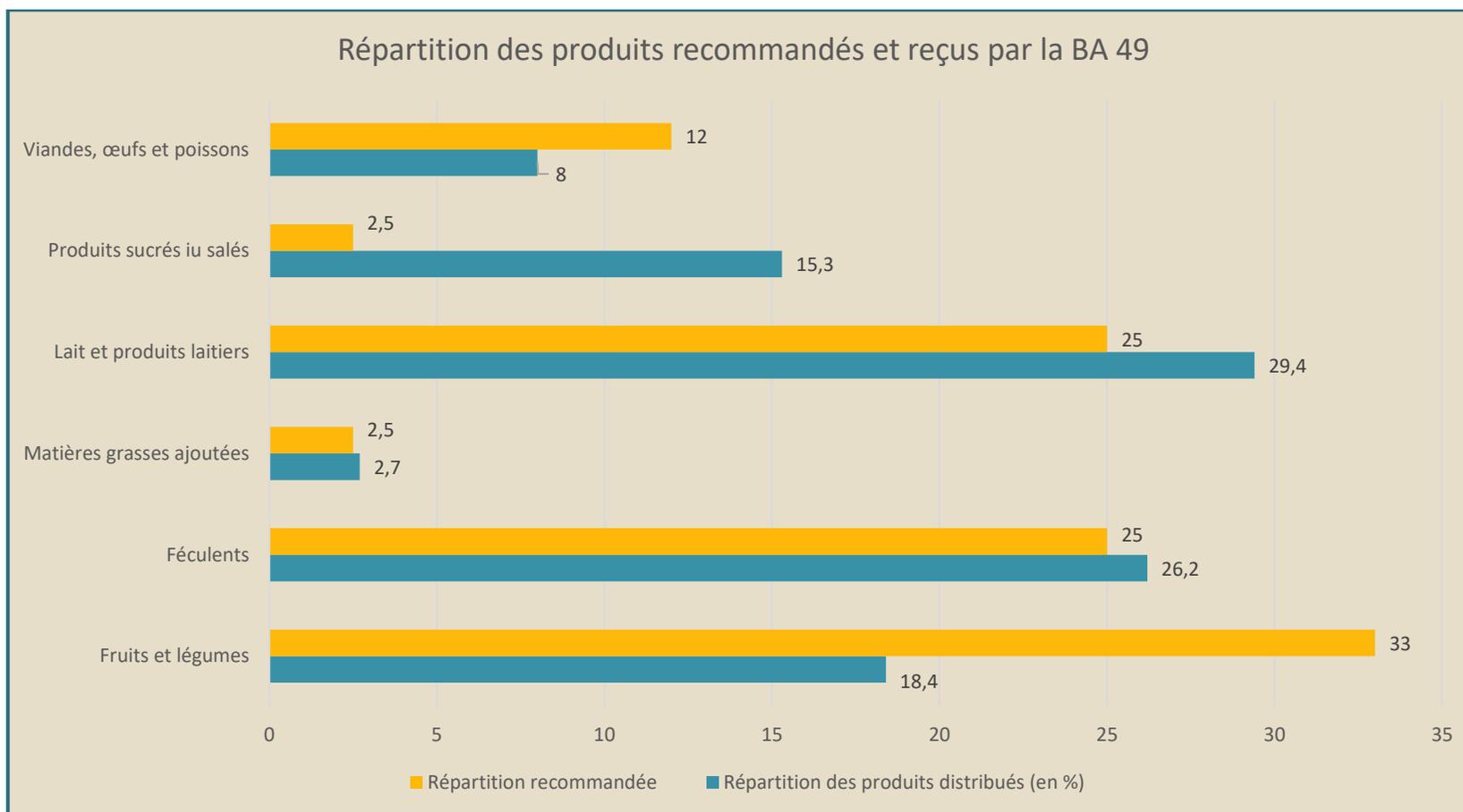
Cette aide permet de gérer l'urgence et de lutter contre la précarité alimentaire. C'est un dispositif attribué aux plus démunis. L'adhésion des bénéficiaires est réalisée suite à une étude budgétaire avec le foyer et est valable pour une période de 6 mois, renouvelable. Elle est souvent la première démarche d'inclusion sociale permettant un accompagnement vers l'insertion et l'autonomie.

Elle a lieu un vendredi tous les 15 jours. Ce dispositif est organisé et géré par le CCAS avec l'aide d'une équipe de bénévoles. La distribution alimentaire sur notre commune se présente sous forme de paniers, préalablement préparés par nos bénévoles. Les denrées alimentaires proviennent de la Banque Alimentaire de Maine et Loire (Angers) ; en contrepartie le CCAS verse mensuellement une participation financière à hauteur de 0.16 € par kg récoltés.

Le CCAS organise le transport des marchandises entre Angers et Beaucouzé via la société ROUSSEAU avec l'aide de 2 bénévoles. La participation du bénéficiaire s'élève à 1€ par personne et par colis, gratuité pour les enfants de moins de 12 mois.



- 26 jours de distribution
- 24 bénévoles 6 arrivées, 2 départs
- 2 réunions d'équipe avec les bénévoles
- 39 foyers distincts bénéficiaires dans l'année (44 en 2019), soit 107 personnes
- 16 nouvelles familles
- 15 familles sorties du dispositif
- 7 tonnes de denrées distribuées contre 9 tonnes en 2019

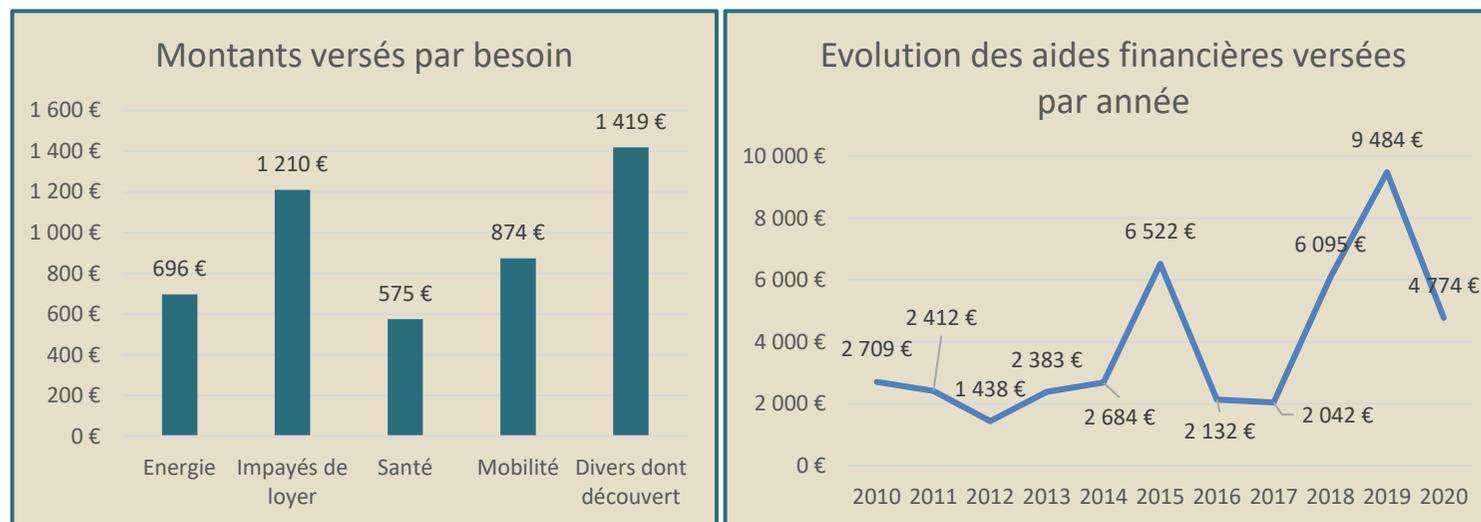


Cette année, le CCAS a dû s'adapter. Pendant la 1^{ère} période de confinement, des bénévoles ont réalisé la livraison des paniers au domicile des bénéficiaires. De plus, des aides exceptionnelles ont également été attribuées afin de subvenir aux besoins des foyers de l'aide alimentaire.

Aides financières

Il s'agit d'une aide exceptionnelle octroyée par le CCAS afin d'apporter un soutien aux personnes confrontées à des difficultés financières passagères. Les demandes d'aide sont présentées au Conseil d'Administration suite à une évaluation sociale et budgétaire par la CESF. L'aide peut être accordée sous forme de don ou bien de prêt et les montants sont accordés en fonction des demandes et des situations.

En 2020, 14 dossiers de demande d'aide ont été instruits en Conseil d'Administration contre 27 en 2019.



→ 14 foyers aidés

→ 14 dons

→ 0 aides remboursables

→ 4774€ versés (9 484 € en 2019)

Secours d'urgence

Cette aide permet d'intervenir dans l'urgence sans attendre un passage en Conseil d'Administration. Elle prend la forme de bons d'achat de 10 euros (un bon distribué par personne composant le foyer) ou d'aide en numéraire dans la limite de 50 euros.

Les bons d'achat Super U ont aidé 17 foyers sur des dépenses alimentaires. Les aides en numéraire ont aidé 1 personne.

→ 44 bons d'achats délivrés (42 en 2019)

→ 18 foyers concernés

→ 50 € versés en secours numéraire

Aide de fin d'année

Cette aide permet aux personnes en situation de précarité de participer aux fêtes de fin d'année par la remise de bons d'achats et de carte cadeau pour les enfants de moins de 16 ans.

Une meilleure communication autour de cette aide a permis d'augmenter depuis deux ans le nombre de bénéficiaires. Le nombre de foyers qui ont bénéficié de cette aide est identique à l'an passé, cependant, la composition des familles a été différentes. En effet, des familles très nombreuses ont sollicité l'aide.

→ 23 foyers
bénéficiaires, soit
92 personnes

→ 3508 euros de
cartes cadeaux

Aide culturelle

Le CCAS permet aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 500 euros de bénéficier d'un abonnement gratuit à la médiathèque et de places de spectacles au tarif de 1 euro pour les adultes et 0.50 euro pour les enfants.

Cette aide a été mise en place en 2014. Elle est très peu sollicitée. Les foyers qui la sollicitent sont des familles réfugiées accompagnées par l'association COAAM.

→ 2 foyers
bénéficiaires (7
places
demandées)

Aide à la pratique d'une activité sportive ou socioculturelle

Afin de rendre accessible à tous la pratique d'un sport, d'une activité manuelle, théâtrale ou musicale, le CCAS prend en charge une partie de l'inscription annuelle pour les enfants dont les parents ont des revenus limités.

Cette aide fait partie de celles qui sont le plus sollicitées. En effet, la communication auprès des clubs sportifs et autres associations fonctionne bien et la demande est réelle. En 2020, l'aide à l'apprentissage de la nage a également pu s'appliquer sur les stages organisés pendant les vacances.

De plus, l'année 2020 a marqué l'intégration de l'aide au sport pour les personnes de plus de 60 ans dans le règlement d'attribution des aides facultatives. 19 personnes ont bénéficié de cette aide en 2020.

42 enfants ont bénéficié de l'aide pour pratiquer une activité sportive au sein d'une section du SCB.

3 enfants ont pratiqué une activité au sein de l'association OzéDanse.

Et enfin, 28 enfants ont pu s'inscrire au cours et stage d'apprentissage de la nage.

→ 73 enfants et
19 adultes
bénéficiaires

→ 7825 euros
versés

Aide au départ en vacances

Il s'agit d'une participation financière pour favoriser le départ en vacances des publics les plus fragiles. L'aide financière est de 50 € par membre du foyer pour un séjour de 7 jours maximum en fonction du quotient CAF. Cette aide était peu sollicitée les années précédentes. Depuis 2019, on observe une légère augmentation. 8 familles ont sollicité l'aide en 2020, dont 4 pour la première fois.

→ 8 demandes

→ 950 euros
versés

Aide au séjour collectif

En 2020, cette aide a été ajoutée au règlement d'attribution des aides facultatives. Elle a pour objectif de favoriser le départ en vacances des publics les plus fragiles et permettre la participation à un projet collectif en dehors du cadre quotidien.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, seule la Mission Jeunesse Aînés a organisé un séjour collectif pour les aînés.

→ 7 demandes

→ 659 euros
versés

Aide à la piscine

En 2016, le CCAS a instauré une nouvelle aide permettant aux habitants dont le quotient est inférieur à 500 euros de bénéficier d'entrées à la piscine Couzéo à tarif très réduit. Ainsi les habitants remplissant les critères peuvent bénéficier de 6 entrées par an par personne à 1 euro par adulte et 0.50 euro par enfant de moins de 18 ans.

Cette aide est toujours peu sollicitée. L'année 2020 a été marquée par la fermeture du centre aquatique Couzéo pendant de longs mois en raison des différents confinements et de l'arrêt des activités sportives. Il est donc normal que cette aide ait été moins sollicitée cette année.

→ 11 foyers ont
sollicité l'aide
pour un total de
91 tickets délivrés
(123 en 2019)

Aide au portage de repas à domicile

Cette aide permet de soulager financièrement les personnes faisant appel à un service de portage des repas.

Le bénéficiaire du service doit résider sur la commune depuis 3 mois, être âgé d'au moins 65 ans ou avoir un handicap évolutif ou ponctuel. Mais il doit également respecter des conditions de ressources car son quotient CAF doit être inférieur ou égal à 1200€. Ainsi, l'aide financière versée peut être de 1€, 2€ ou 3€ par jour de consommation, à réception des factures acquittées mois après mois.

En 2020, cette aide a été sollicitée par une seule personne

→ 1 bénéficiaire

→ 38 euros
versés en 2020
par le CCAS

Téléassistance

Il s'agit d'une participation financière qui peut être versée aux personnes faisant installer un système de téléassistance à domicile sous condition de revenus, quelle que soit la société choisie par le bénéficiaire. L'appareil peut être relié à un réseau de solidarité (famille, voisins, médecin ...) ou à une centrale d'écoute fonctionnant 24 h/24. Deux principaux fournisseurs sont présents sur le territoire : Présence Verte et Vitaris.

Les demandes sont peu nombreuses et émanent bien souvent des familles qui appellent le CCAS ou le CLIC afin d'avoir connaissance des fournisseurs capables d'installer ces dispositifs.

Depuis la mise en place du nouveau règlement, le CCAS prend en charge 50% des frais d'abonnement dans la limite de 200 euros par an, pour les personnes dont le quotient familial est inférieur à 500 euros.

Cette aide est peu sollicitée. En 2020, aucun habitant n'a bénéficié de cette aide

→ 0 bénéficiaire

→ 0 euro versé

Transport solidaire

Les critères restent inchangés, il faut habiter Beaucouzé, avoir plus de 65 ans, ne pas être imposable, se présenter au CCAS pour le premier entretien.

Les formalités pour le bénéficiaire sont les suivantes : fournir une attestation d'assurance RC, le dernier avis de non-imposition, signer le règlement et la charte.

Coût pour le bénéficiaire/usager : forfait minimum 1,20 € ou 0.40€ du kilomètre, avec un maximum de 50 kilomètres aller-retour.

10 bénévoles étaient inscrits au premier trimestre début 2020.

Depuis l'épidémie de COVID, 4 bénévoles ont interrompu leurs prestations pour le moment.

Des chauffeurs bénévoles demeurent très actifs et ont noué des liens avec certains usagers qui utilisent très régulièrement les services du transport solidaire et trouvent auprès d'eux une écoute chaleureuse et un accompagnement rassurant. Ce service est un également un soulagement pour les aidants (familles, amis, voisins...).

Cette année le transport solidaire a été principalement sollicité pour les rendez-vous médicaux et les courses en supermarchés. Les transports habituellement demandés pour les activités de loisirs en association n'ont pas eu lieu d'être compte tenu du contexte sanitaire et de l'annulation des activités.

→10 bénévoles

→7 bénéficiaires
personnes seules

→83 transports
demandés et réalisés

→735 km parcourus

→9 km /trajet en
moyenne

Les aides COVID mises en place pendant les périodes de confinement

Les aides pour les personnes fragiles

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Plusieurs périodes de confinement ont nécessité la mobilisation du CCAS pour porter assistance aux personnes les plus fragiles. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

-Un système de livraison de courses à domicile. 70 livraisons ont été faites pour 15 personnes bénéficiaires lors du premier confinement. Au deuxième confinement, seule 1 personne a resollicité ce service. 5 livraisons ont été faites.

-Un système de portage de médicaments. 23 portages ont été réalisés pour 7 personnes.

-Un service d'écoute pour les personnes isolées. Il n'y a eu aucune sollicitation de ce service.

-Lors de ces période, le CCAS a été sollicité pour différents services (fuite d'eau, télévisions en panne,...)

Pour accompagner financièrement les familles dont les enfants étaient inscrits à la restauration scolaire et dont le QF était inférieur à 750 euros, le CCAS a également apporté une aide financière sous forme de bon d'achat. 92 foyers ont bénéficié de cette aide pour un total de 150 enfants concernés et 4995 euros de bons d'achat distribués.

Une aide a également été attribuée aux foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire pour compléter les colis solidaires en raison des problèmes d'approvisionnement de la Banque Alimentaire.

L'équipement en masque

En septembre, le CCAS a distribué 2 masques par personne pour tous les foyers non imposables sur le revenu.

A partir d'octobre, le masque est devenu obligatoire en classe pour tous les élèves de primaire. Afin de répondre à ce besoin, le CCAS a organisé un atelier couture en partenariat avec Familles Rurales.

Une dizaine de bénévoles se sont relayés pour coudre ces masques. Au total, 350 masques ont été distribués dans les trois écoles de la ville.

→ 75 livraisons de courses

→ 4995 euros d'aide aux familles (93 foyers)

→ 1840 euros d'aide aux bénéficiaires de l'aide alimentaire

→ 350 masques cousus et distribués aux élèves de primaire

Les actions collectives

Sortie à la mer

Une journée détente à la Bernerie

Pour la 5^{ème} édition, le Centre Communal d'Action Sociale a accompagné le 17 juillet, 36 Beaucouzéens, lors d'une sortie estivale à la Bernerie.

Cette sortie était également accompagnée par l'animatrice intergénérationnelle de la Mission Jeunesse Aînés. Une sortie partagée permet ainsi de faire du lien entre les publics et de mieux communiquer sur les actions des uns et des autres.

A l'unanimité, la sortie estivale, libre et accessible à tous les habitants est la bonne formule qui permet à chacun de profiter d'une journée détente, de s'évader, et de créer du lien entre les habitants.

Sur 36 participants, il y avait 13 personnes seules et 8 couples ou familles. Moins de familles se sont mobilisées cette année sur la sortie. Les conditions sanitaires liées à la crise du COVID ont eu des répercussions sur les mobilisations collectives.

→ 36 habitants
de la commune y
ont participé

Animations de Noël

Afin de dynamiser la période de fin d'année rendue un peu morose en raison des conditions sanitaire et du deuxième confinement, le CCAS a souhaité proposer une animation tout public.

Le CCAS a proposé une animation compatible avec les contraintes sanitaires, qui soit participative et qui dure dans le temps.

Ainsi, sur 3 semaines les habitants ont été menés dans différents lieux de la ville afin d'y trouver des indices pour résoudre l'énigme de la disparition du père-Noël.

A la fin du jeu, les participants sont venus au CCAS pour des séances photo. Le CCAS a eu un retour des familles très positif de cette animation. Lors des rencontres photo, les familles ont témoigné de leur envie de voir ce type d'action se développer.

Pour la fin d'année, le CCAS a participé à l'opération des boîtes solidaires en partenariat avec l'association COAAM. Les Beaucouzéens se sont mobilisés pour offrir des boîtes cadeaux qui ont été distribuées aux personnes sans-abris logées dans les hôtels de la commune.

→ 52 familles
ont participé au
jeu de piste

→ 86 boîtes
solidaires offertes

Jardin Solidaire

Grâce au partenariat avec l'Amicale des Jardiniers, le CCAS dispose d'une parcelle de jardin de 250 m², rue George Morel (jardins familiaux).

Une équipe de 7 bénévoles s'investit pour cultiver la parcelle. Depuis 4 ans, le jardin est cultivé selon les principes de la permaculture.

Les récoltes sont importantes et variées. Elles permettent de compléter les colis de la distribution alimentaire souvent pauvres en fruits et légumes. Il arrive que les légumes proposés soient les mêmes pendant un certain temps (exemple des poireaux l'hiver). Un tableau avec des idées de recette est disposé pendant la distribution.

Une distribution de paniers de légumes a été proposée en août au moment où il n'y avait pas de distribution alimentaire afin de fournir des denrées aux bénéficiaires. Les bénéficiaires se sont déplacés pour venir chercher leur panier.

Les bénévoles ont dû s'adapter aux différentes contraintes imposées au jardins familiaux dans le cadre des confinements et différents protocoles sanitaires. Malgré ce contexte, les bénévoles ont toujours trouvé des solutions pour cultiver la parcelle.

Il n'y a toujours pas de bénéficiaires mobilisés sur ce projet collectif. Le transfert des légumes du jardin vers le lieu de distribution est assuré par un bénévole.

Nous souhaitons faire évoluer le projet de jardin, de manière à considérer le jardin solidaire comme un lieu de vie sociale. Pour cela, une relocalisation du jardin en centre-ville serait nécessaire.

Parce que le jardin serait plus visible et accessible et parce que la mobilisation pourrait y être plus simple, nous pensons que les bénéficiaires pourraient s'y investir davantage, notamment en venant eux-mêmes ramasser les légumes dont ils ont envie et besoin.

→ 7 bénévoles

→ Une grande
variété de
légumes cultivés

Repas à thème

Il s'agit de repas festifs organisés habituellement deux fois par an, à la Maison de la Culture et des Loisirs, à destination des personnes âgées 65 ans et plus, qui vivent seules sur la commune afin de rompre un peu avec la monotonie du quotidien. C'est un travail d'équipe entre différents services : le CCAS, les services Administration générale et Communication de la Mairie, les Gardiens de la MCL et les animateurs et les jeunes de la Mission Jeunesse Intergénérationnelle.

En 2020, un repas sur le thème des oiseaux a eu lieu le 27 février auquel 41 personnes ont participé. Le deuxième repas de l'année n'a pu être programmé compte tenu des mesures sanitaires.

Le repas du mois d'octobre n'a pas pu avoir lieu. Il a été remplacé par un spectacle « Vieux Frères ». 56 personnes ont participé à ce spectacle. Certaines personnes qui n'avaient pas l'habitude de venir au repas à thème sont venues sur cette proposition.

Repas des aînés

L'ensemble des personnes qui le souhaitent ont pu participer au repas en 2019 malgré la priorité donnée aux personnes de 70 ans et plus.

Les aînés sont toujours très satisfaits de ce moment.

En 2020, le nombre de participants était une nouvelle fois très important.

Semaine bleue

Cette année, la semaine bleue a été perturbée par la crise sanitaire. Certaines animations prévues ont dû être annulées comme le bingo-quizz. Il y a eu peu de participants au rallye-pédestre.

Le CCAS proposait un spectacle en partenariat avec LAMI : les orchestrales. 27 personnes y ont participé. C'est moins que les années passées, mais les conditions sanitaires et l'envie de se retrouver dans une salle fermée ont eu des impacts sur la mobilisation du public.

→ 1 repas organisé sur le thème de la nature/les oiseaux

→ 41 participants

→ 1 spectacle de remplacement

→ 339 convives

→ Un budget de 10 762€

→ 1 spectacle organisé par le CCAS et 27 participants

Appel à initiative de la Conférence des Financeurs

Le CCAS a répondu en partenariat avec Familles Rurales, la MJA et le SCB, à l'appel à initiatives de la Conférence des Financeurs.

Au dernier trimestre 2019, le CCAS a lancé 4 programmes spécifiques qui se sont réalisés jusqu'en août 2019 :

- un programme numérique qui s'est déroulé jusqu'en 2020 pour lequel nous avons reçu des financements permettant de recruter une animatrice à mi-temps. Ce programme se compose d'ateliers thématiques, de permanences et de visites à domicile
 - un programme nutrition proposant 3 animations mensuelles autour d'ateliers avec une nutritionniste, de visites, de conférences,...
- Ces programmes sont financés par la Conférence des Financeurs, portés par le CCAS et mis en œuvre par la Mission Jeunesse Aînés.
- un programme autour du sport permettant une prise en charge de 60% sur le coût d'une adhésion au SCB pour les personnes non imposables.
 - Un programme bien-être

Ces actions ont pu se dérouler jusqu'en mars 2020. A partir du confinement et jusqu'à fin août, les actions n'ont pu avoir lieu dans les conditions habituelles. La MJA a mis en place une gazette : l'éléphant. Cela afin de permettre le maintien du lien pendant ces périodes de confinement. Les animateurs ont également gardé le contact via des appels téléphoniques et des visites à domicile.

En février 2020, nous avons répondu de nouveau à l'appel à projet de la conférence des financeurs pour renouveler le programme numérique et le programme bien-être

Les ateliers nutrition se sont arrêtés et nous avons intégré l'aide au sport pour les seniors dans le règlement d'attribution des aides sociales facultatives.

Cependant, plusieurs nouvelles actions ont été proposées et ont reçu des financements :

- Un atelier théâtre
- Un projet autour du code de la route
- Des olympiades sportives.

L'ensemble de ces ateliers ont pu débuter en septembre mais ont dû s'interrompre en Octobre en raison du deuxième confinement.

Certaines actions ont pu être maintenues en visio-conférence.

→ 5 projets réalisés sur l'année

→ 99 participants entre janvier et août 2020

→ 24 participants entre septembre et décembre 2020

→ un budget de 23 284 euros

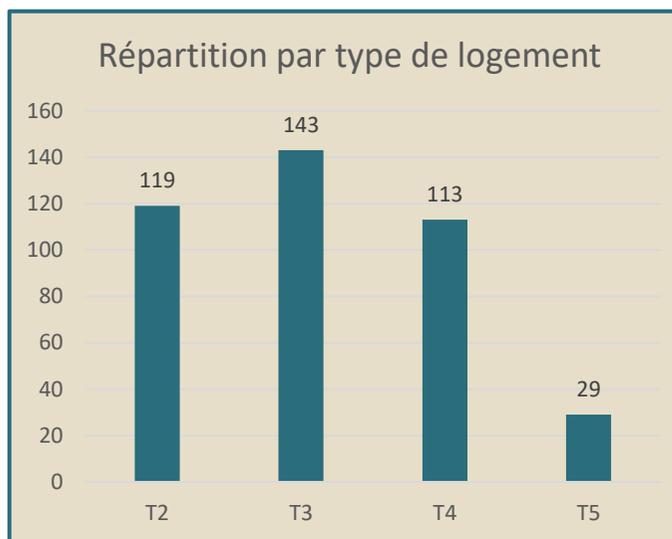
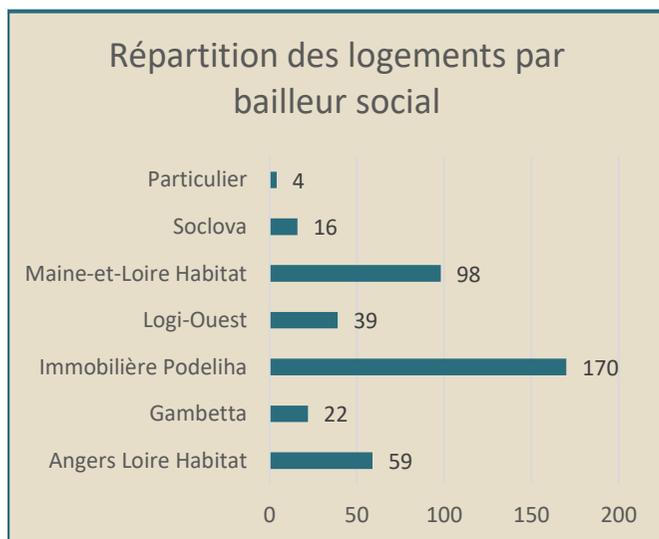
3. Logement

3.1 Le logement social

Le CCAS accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux sur le fichier départemental des demandeurs de logement par le biais de l'application IMHOWEB. Il propose des candidats respectant les critères et prépare les commissions d'attribution en partenariat avec les bailleurs sociaux.

COMPOSITION DU PARC ET BAILLEURS SOCIAUX PRESENTS SUR LA COMMUNE

Sur 408 logements, nous avons 151 logements individuels, dont 87 pavillons en type 4 et 5. C'est souvent un logement trop petit, trop cher, la modification de la structure familiale ou l'éloignement du lieu de travail qui est à l'origine de la demande de logement. Seuls, 37% des logements sont individuels avec un taux de rotation très faible, alors que les logements de type collectif sont moins recherchés.



→1062 contacts pour le logement soit un 1/3 des contacts

→30 attributions (102 attributions en 2019, 73 attributions en 2018 et 33 en 2017)

ACCUEIL LOGEMENT

L'accueil Logement prend une part importante dans l'activité du CCAS : les visites, les appels téléphoniques ont représenté 1062 contacts sur l'année, 720 appels et 342 visites, soit près d'1/3 de la fréquentation du CCAS. Les demandeurs sont accueillis lors de la permanence logement du jeudi matin, mais également sur d'autres créneaux car la permanence ne suffit pas.

Le service Logement est l'un des 70 lieux d'enregistrement habilité et identifié, présent sur le département. La commune de Beaucouzé bénéficie d'une situation privilégiée à l'ouest de l'Agglomération angevine, le cadre verdoyant, le nombre important d'entreprises installées sur les zones d'activités contribuent à asseoir son attractivité. Le dynamisme des associations, la diversité de propositions dans le domaine culturel et sportif, le centre aquatique et la mise en habitation de plusieurs constructions neuves et la labellisation éco-quartier ne font qu'accroître le phénomène.

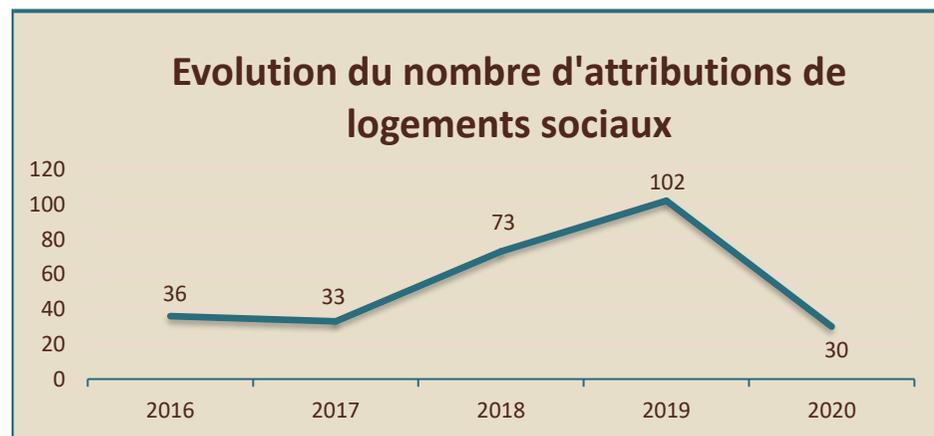
Nous avons enregistré beaucoup de nouvelles demandes de logement, mis à jour plusieurs dossiers pour des demandeurs qui sont dans l'attente de constructions futures ou d'un logement qui se libère sur Beaucouzé.

De nombreuses demandes à la fin de l'été sont parvenues de candidats voulant quitter certains quartiers d'Angers ou de couples en séparation.

Nous avons préparé les commissions pour l'attribution des logements de la nouvelle résidence de l'Hermitage et de la résidence du Bosquet dont les commissions d'attribution se dérouleront début 2021 pour une livraison des logements lors du premier semestre.

ATTRIBUTIONS LOGEMENT

Selon les fichiers départementaux de la Demande Locative Sociale Bretagne et Pays de la Loire, il apparaît une forte baisse des attributions par rapport à 2019 (-16,7% en Bretagne et -21,6% dans les Pays de la Loire) en lien avec la crise sanitaire.



Dans la commune, 30 attributions ont été effectuées au cours de 2020 dans les logements existants.

Compte tenu des livraisons des 75 logements neufs sur la commune en 2019 et 48 en 2018, il semble que le nombre d'attributions de logements existants reste stable à Beaucouzé.

CONSTRUCTIONS FUTURES

Le taux de logements sociaux sur la Commune est actuellement de 17.5%.

Deux programmes de construction seront livrés en 2021 :

La nouvelle résidence de **l'Hermitage**, de 12 logements, construite par le bailleur Maine et Loire Habitat sera livrée le 5 mars 2021.

La résidence **Le Bosquet** construite par le bailleur Angers Loire Habitat, dans le quartier des Hauts du Couzé, est composée de 20 logements collectifs et de 4 pavillons de types 4 et 5.

Les travaux ayant pris du retard pendant les mesures de confinement. Les logements seront livrés en mai 2021.

LA COMMISSION LOGEMENT DU CCAS

La Commission Logement est composée de 3 élus : Mme Peggy MASSOL, Mme Nicole THULEAU, Mme Marie FERRON.

Elle se réunit lorsque des logements se libèrent afin de procéder aux sélections des candidats proposés aux bailleurs sociaux. Les dossiers sont présentés ensuite en commission d'attribution, décisionnaire du processus d'attribution.

Elle permet également d'échanger sur les situations des candidats et de faire le point sur les relocations du parc existant et de mener une réflexion sur les équilibres de populations actuels et futurs à travers le choix de la nature des candidatures.

→ Un parc social
de 431 logements
fin 2020

→ 9 réunions de
la Commission
logement en 2019

→ Rencontre
annuelle avec
tous les bailleurs

3.2 Le logement temporaire

Depuis janvier 2014, le CCAS met à disposition un logement temporaire pour des femmes qui ont subi des violences conjugales. Ce logement accueille une personne qui bénéficie d'un accompagnement global par la conseillère dans un objectif d'insertion sociale.

Un travail partenarial est mené avec le SIAO 49 pour faire fonctionner ce dispositif et accompagner les femmes.

En 2020, 2 femmes ont été accueillies. Sur ces deux personnes, une a accédé au logement autonome, et l'autre est encore locataire du logement au 31 décembre 2020.

→ 2 femmes
accueillies

→ 7 mois
d'occupation sur
2019

→ 10 femmes ont
été accueillies
depuis 2014.

4. L'engagement citoyen au sein du CCAS

Le CCAS est également un espace d'engagement pour les personnes qui souhaitent consacrer un peu de leur temps à des projets de solidarité. Les bénévoles peuvent s'investir sur trois projets : la distribution alimentaire, le transport solidaire et le jardin solidaire.

Cette année a été particulière puisqu'en raison de l'épidémie de Covid, nous avons eu besoin de mobiliser des bénévoles sur des services aux personnes en situation de fragilité (portage de colis, de médicaments, petit dépannage, ...) 15 habitants se sont mobilisés dans ce cadre.

Pour la quatrième année, le CCAS a organisé un temps convivial de remerciement de l'ensemble des bénévoles. Cette rencontre entre bénévoles est importante car elle permet de fédérer l'ensemble des acteurs du CCAS. Elle a eu lieu cette année dans la nouvelle salle de la Borderie.

En 2020, le CCAS a renouvelé sa participation au Forum des associations organisé par la commune. Ce fut l'occasion de présenter les aides du CCAS mais également de mobiliser de nouveaux bénévoles.

5. Le soutien aux associations

Le CCAS aide financièrement des associations à développer leurs projets.

Pour attribuer ces aides, le CCAS s'est donné comme critère d'aider les associations qui ont une vocation sociale et non médicale, et d'aider les structures locales et non nationales.

Ainsi, 12 associations ont bénéficié d'une aide du CCAS, dont 6 mènent des actions auprès d'habitants de la commune.

→ 56 bénévoles investis sur quatre actions principales

→ 4 arrêts temporaires en raison des conditions sanitaires

→ 4 arrêts définitifs

→ 11 arrivées

→ 12 associations aidées

→ 6645€ de subventions